



Conseil économique et social

Distr. générale
27 septembre 2016
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-neuvième session

Vienne, 30 novembre-2 décembre 2016

Ordre du jour provisoire annoté

Additif

Annotations

1. Élection du Bureau


Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques de ce dernier, la Commission a élu, le 11 décembre 2015 et le 14 mars 2016, son Bureau pour sa cinquante-neuvième session. Les postes de deuxième et troisième vice-présidents sont devenus vacants pendant la période intersessions suivant la session ordinaire de la Commission tenue en mars 2016. Le 7 septembre 2016, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté la candidature de Vivian Loss Sanmartin (Brésil) à la fonction de deuxième vice-présidente. Le 27 septembre 2016, les États d'Afrique ont présenté la candidature de Gazing Jessy Napmwang Dangtim (Nigéria) à la fonction de troisième vice-président. La Commission devrait élire ces membres du Bureau, le 30 novembre 2016, pour le reste de sa cinquante-neuvième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée "Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes

V.16-08371 (F) 251016 271016



Merci de recycler 

serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission des stupéfiants tiendra deux réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de la reprise de leurs sessions afin d'examiner le point 3 de l'ordre du jour intitulé "Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique". Les autres points seront examinés au cours d'une réunion distincte. Le projet d'organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.

Conformément au paragraphe 9 du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, la Commission a décidé, à sa réunion intersessions du 8 septembre, sur la base d'une recommandation formulée par le Bureau élargi, d'organiser pendant la reprise de sa cinquante-neuvième session une journée supplémentaire de débat spécial consacré au suivi de la session extraordinaire, qui se déroulera de manière ouverte.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, additif (E/CN.7/2016/1/Add.1)

- 3. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
- a) **Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale**
- b) **Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
 - i) **Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
 - ii) **Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
- c) **Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes**

Le Conseil économique et social, dans sa décision 2015/234, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", a décidé de renouveler le mandat du groupe de travail jusqu'à la partie des sessions que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient tenir au premier semestre de 2017, où elles devraient procéder à un examen approfondi de son fonctionnement et envisager la prorogation de son mandat.

En outre, dans sa résolution 58/1, la Commission a prié le groupe de travail de continuer à améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, à

renforcer l'évaluation et le contrôle ainsi que la gouvernance en matière de ressources humaines pour améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique. Elle l'a également prié de poursuivre ses travaux portant sur d'autres questions. La Commission sera saisie, pour examen, d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2016/3/Add.1-E/CN.15/2016/3/Add.1).

À la reprise de sa cinquante-huitième session, la Commission a adopté la résolution 58/12 intitulée "Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017", dans laquelle elle approuvait l'utilisation des fonds à des fins générales pour l'exercice biennal 2016-2017 et entérinait les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales pour cet exercice. La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14), et, pour approbation, de toutes les évaluations révisées du budget à des fins générales pour ledit exercice biennal, contenues dans le rapport en question.

En outre, dans sa résolution 58/12, la Commission a rappelé la résolution 65/247 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2010, dans laquelle celle-ci demandait de nouveau au Secrétaire général de proposer des moyens d'accroître effectivement la représentation des pays en développement au Secrétariat, et a prié l'Office de redoubler d'efforts pour que, dans le respect de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, le recrutement du personnel soit effectué sur une base géographique aussi large que possible, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, notamment en intensifiant ses activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine session. Dans la même résolution, la Commission priait le Directeur exécutif de l'ONUDC de veiller à ce que ses services redoubtent d'efforts pour atteindre l'objectif de la parité des sexes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris dans celle des représentants hors siège, dans le respect de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, notamment en intensifiant les activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa cinquante-neuvième session. La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Directeur exécutif sur l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique au sein de l'Office (E/CN.7/2016/18-E/CN.15/2016/15).

Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément à la décision 2011/259 du Conseil économique et social.

Documentation

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2016/3/Add.1-E/CN.15/2016/3/Add.1)

Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2016/17-E/CN.15/2016/14)

Rapport du Directeur exécutif sur l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2016/18-E/CN.15/2016/15)

- 6. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues**
 - a) Examen de substances en vue d'éventuelles recommandations d'inscription aux Tableaux des Conventions: difficultés à résoudre et travaux futurs de la Commission des stupéfiants et de l'Organisation mondiale de la Santé**
 - b) Modifications du champ d'application du contrôle des substances**
 - c) Organe international de contrôle des stupéfiants**
 - d) Coopération internationale visant à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement**
 - e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues**

À la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016, les États Membres ont été appelés à communiquer à l'Organisation mondiale de la Santé, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à d'autres organisations internationales et régionales compétentes, selon qu'il conviendra, des informations relatives aux nouvelles substances psychoactives et renforcer les moyens dont ces entités disposent à cet égard, pour examiner en priorité les plus courantes, les plus persistantes et les plus nocives de ces substances et aider la Commission des stupéfiants à prendre des décisions éclairées au sujet de leur placement sous contrôle. Il a été fait mention de l'importance et de l'intérêt que présente le système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives de l'ONUDC, qui permet de suivre les tendances qui font leur apparition en matière de nouvelles substances psychoactives, de collecter des données et d'échanger des informations avec les États Membres. Pour contribuer encore à la production et à l'analyse de données sur la situation concernant les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives, l'ONUDC poursuit l'application du Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART). Il met ses informations et connaissances spécialisées à la disposition de l'OMS afin de l'aider à hiérarchiser et à évaluer les substances devant être placées sous contrôle international.

Dans sa résolution 58/11, la Commission a invité l'OMS à formuler régulièrement et en temps voulu des recommandations d'inscription de nouvelles substances psychoactives et, pour ce faire, à continuer d'étudier la possibilité d'examiner les substances structurellement apparentées et celles présentant un potentiel de nocivité et de dépendance similaire, à renforcer les outils de collecte de données et à contribuer à l'élaboration de stratégies d'évaluation rapide fondées sur toutes les sources d'information disponibles.

Dans cette même résolution, l'Organisation mondiale de la Santé a également été invitée à présenter ses recommandations d'inscription à la Commission à la reprise de sa session annuelle afin d'aider les États Membres à se préparer en vue des décisions d'inscription qu'ils devront prendre à la partie principale de sa session suivante.

Lors de sa trente-huitième réunion qui doit se tenir du 14 au 18 novembre 2016, à Genève, le Comité d'experts sur la pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé évaluera les propriétés toxicomanogènes et les risques pour la santé de 12 substances psychoactives.

L'Organisation mondiale de la Santé devrait rendre compte oralement des résultats de la réunion à la Commission. En application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, des recommandations sur l'opportunité de placer les substances examinées sous contrôle international sont faites au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sous la forme d'une notification, à laquelle la Commission des stupéfiants donnera suite à sa session ordinaire de mars 2017.

8. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale

À sa cinquante-neuvième session, tenue en mars 2016, lorsque la Commission a examiné ses contributions aux travaux du Conseil économique et social, il a notamment été fait mention de l'importance d'efforts communs efficaces pour atteindre les objectifs de développement durable dans les délais et du rôle essentiel de la Commission à cet égard.

En août 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/299, intitulée "Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial". Dans cette résolution, elle a décidé que le Forum politique de haut niveau de 2017 aurait pour thème "Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation" et que, cette année-là, le groupe d'objectifs de développement durable qui serait examiné en profondeur comprendrait les objectifs 1, 2, 3, 5, 9 et 14.

En outre, dans cette résolution, l'Assemblée a encouragé la cohérence entre les travaux effectués par l'Assemblée générale et ses grandes commissions, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, les institutions spécialisées et les autres instances et organes intergouvernementaux, et ceux effectués par le Forum politique de haut niveau en vue d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et, à cet égard, a pris note des activités que menaient l'Assemblée et ses grandes commissions, le Conseil et ses commissions techniques et régionales, et d'autres instances et organes intergouvernementaux pour revoir leurs méthodes et programmes de travail, de façon qu'ils traitent de la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs domaines de compétence et les limites de leurs mandats respectifs, tout en évitant les chevauchements d'activités.

En conséquence, la Commission voudra peut-être saisir l'occasion de la reprise de sa cinquante-neuvième session pour continuer d'examiner la manière dont elle peut, dans le cadre de ses mandats, contribuer au mieux au suivi du Programme 2030 et apporter son concours à l'examen de sa mise en œuvre, et renforcer encore les synergies entre ses travaux et ceux des autres commissions techniques du Conseil.

10. Ordre du jour provisoire de la soixantième session de la Commission

Au titre du point 10 de l'ordre du jour, la Commission souhaitera peut-être envisager et examiner les préparatifs de sa soixantième session, notamment l'ordre du jour provisoire et les dates de la session ordinaire et de la reprise de celle-ci.

Conformément à la décision 2016/246 du Conseil économique et social, au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire de la soixantième session ordinaire, la Commission tiendra des tables rondes ou un débat thématique. À la reprise de sa cinquante-neuvième session, elle souhaitera donc peut-être définir le cadre général et le sujet du point 4 de l'ordre du jour.

11. Questions diverses

Débat spécial

Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue

Conformément à ses résolutions 67/193 du 20 décembre 2012, 69/200 du 18 décembre 2014 et 70/181 du 17 décembre 2015, l'Assemblée générale a convoqué une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue du 19 au 21 avril 2016, à New York. La Commission des stupéfiants a dirigé les préparatifs de la session extraordinaire en réglant toutes les questions d'organisation et de fond, y compris les négociations qui ont porté sur le document final intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue" adopté par l'Assemblée le 19 avril 2016.

Le document final contient sept sections où figurent des recommandations pratiques sur les aspects suivants:

- a) La réduction de la demande et les mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé;
- b) Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement;
- c) La réduction de l'offre et les mesures connexes; l'efficacité de la répression; les mesures prises face à la criminalité liée aux drogues; et la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire;
- d) Les questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités;
- e) Les questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue: situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables;
- f) Le renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée;

g) Le développement alternatif; la coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques.

Au paragraphe 9 du document final, les États Membres se sont déclarés résolus à donner suite aux recommandations pratiques et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations.

À sa réunion intersessions du 8 septembre 2016, la Commission a décidé de tenir une série de réunions intersessions afin de discuter de la mise en œuvre des recommandations contenues dans ces sections du document final.

Le débat spécial sur la suite donnée à la session extraordinaire prendra la forme d'un débat général et sera l'occasion pour la Commission de faire le point sur les travaux intersessions entrepris au cours de l'automne 2016 et d'envisager l'avenir.

Le programme de travail proposé pour le débat spécial sur la suite donnée à la session extraordinaire est le suivant:

1. Ouverture du débat spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général sur la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.
4. Questions diverses.
5. Clôture et conclusion du débat spécial.

Documentation

Document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue" (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale)

12. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-neuvième session.

Ouverture de la soixantième session de la Commission des stupéfiants et élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif

dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa cinquante-neuvième session, le 2 décembre 2016, sa soixantième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la soixantième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Poste</i>	<i>Régions</i>
Président	États d'Europe occidentale et autres États
Premier Vice-Président	États d'Amérique latine et des Caraïbes
Deuxième Vice-Président	États d'Afrique
Troisième Vice-Président	États d'Asie et du Pacifique
Rapporteur	États d'Europe orientale

Conformément à la pratique établie et à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social, un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe et les membres élus du Bureau constituent le Bureau élargi.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux est subordonné à l'approbation de la Commission des stupéfiants. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le mercredi 30 novembre et le jeudi 1^{er} décembre 2016, et de 10 heures à 13 heures le vendredi 2 décembre 2016.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mercredi 30 novembre	10 heures- 13 heures		Ouverture de la reprise de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants
		1	Élection du Bureau (<i>suite</i>)
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)
		11	Questions diverses (<i>suite</i>)
			Débat spécial Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue
			1. Ouverture du débat spécial
			2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
			3. Débat général concernant la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016
			4. Questions diverses
			5. Conclusion et clôture du débat spécial
	15 heures- 18 heures	11	Débat spécial (<i>suite</i>) Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016
Jeudi 1 ^{er} décembre	10 heures- 13 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)
		3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
	15 heures- 18 heures	3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
Vendredi 2 décembre	10 heures- 13 heures	6	Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (<i>suite</i>)
		8	Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Intitulé ou description</i>
		10	Ordre du jour provisoire de la soixantième session de la Commission des stupéfiants (<i>suite</i>)
		11	Questions diverses (<i>suite</i>)
		12	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-neuvième session
